les relations
Nord-Sud ne s'arrêtent pas à BHV !

mémorandum 2010

CNCD 11.11.11
UN COMBAT DE PLEINS DROITS

sommaire

les 11 revendications du cncd-11.11.11 et de ses menbres

1. Augmenter la quantité et la qualité de l'aide au développement 04

2. Assurer la cohérence des politiques pour le développement 05

3. Annuler la dette du tiers-monde 06

4. Réguler le système financier et taxer les transactions financières 07

5. Mettre le commerce au service du travail décent 08

6. Promouvoir la souveraineté alimentaire 09

7. Préserver l'environnement pour garantir le développement 10

8. Réconcilier les migrations et le développement 11

9. Promouvoir la paix et le développement en Afrique centrale 12

10. Promouvoir la paix et le développement au Moyen-Orient et en Afghanistan 13

11. Assurer l'égalité des femmes et des hommes 14

introduction

Face à un monde où les crises se multiplient, le CNCD-11.11.11 et ses membres se mobilisent comme ils le font depuis près de 45 ans, à la recherche de solutions pour des relations Nord-Sud plus justes. Notre conviction : la seule solution pour sortir de ces crises à répétition (financière, économique, sociale, alimentaire, climatique, mais aussi crise de sens) est de poser les balises d'un nouveau modèle de développement.

Après les élections de 2007, la Belgique s'était retrouvée paralysée par une longue crise gouvernementale. Aujourd'hui, c'est à nouveau face à des problèmes institutionnels que notre gouvernement a jeté l'éponge. Or, quelle que soit l'opinion des uns et des autres sur la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le monde ne s'arrête pas à BHV !

À la veille de prendre la présidence de l'Union européenne, il est grand temps que nos décideurs prennent la mesure des défis internationaux auxquels ils font face. C'est pourquoi, dans ce contexte d'élections anticipées, le CNCD-11.11.11 a pris la décision de concentrer son mémorandum autour de 11 revendications prioritaires, qui sonnent comme autant d'appels à un sursaut de responsabilité.

Durant les quatre années qui viennent, il ne s'agira pas seulement de résoudre les problèmes communautaires de notre pays, mais aussi de trouver des solutions pour éviter que la crise financière ne se reproduise, de prendre les engagements nous permettant de sortir de l'impasse climatique, ou encore de dessiner l'avenir de notre modèle agricole et commercial.

Le CNCD-11.11.11 et ses membres resteront donc actifs durant les quatre années qui viennent, pour interpeller nos dirigeants et leur rappeler la nécessité de changer de modèle de développement. Pour plus de justice. Pour plus de droits.

04

augmenter la quantité et la qualité de l'aide au développement

Les crises auxquelles le monde est confronté en ce début de XXIe siècle ont des conséquences dramatiques pour les pays du Sud, qui justifient plus que jamais la nécessité de renforcer la coopération internationale. Pourtant, ces mêmes crises ont servi de justification à beaucoup de pays industrialisés pour remettre en cause leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD).

Dans ce contexte, le CNCD-11.11.11 a salué la volonté du gouvernement belge, qui a maintenu ses engagements, garantis par la loi depuis 2002, de porter le montant de l'aide à 0,7% du revenu national brut dès 2010. Le budget adopté à l'automne 2009 est apparu comme une confirmation de cet engagement, mais devra être suivi dans les faits : les ajustements budgétaires réalisés dans les premiers mois de 2010 en ont mis à mal la réalisation.

Au-delà de l'année en cours, il est essentiel que l'engagement soit maintenu dans les années à venir. De plus, trop de dépenses qui ne font pas partie de l'aide réelle sont encore comptabilisées. Porter progressivement l'APD réelle à 0,7% devra donc constituer la priorité du prochain gouvernement en matière de coopération au développement.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ consacrer chaque année, dès 2010, 0,7% du revenu national brut de la Belgique à l'aide publique au développement, en s'abstenant d'y comptabiliser les dons à objectifs spéciaux, tels que les allégements de dette, les frais d'accueil et de rapatriement des demandeurs d'asile et le coût des missions de maintien de la paix;
→ mettre en œuvre les engagements internationaux de la Belgique en matière d'efficacité de l'aide repris dans la Déclaration de Paris et l'Agenda d'Accra pour l'action : appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle;
→ intégrer le travail décent comme objectif de la coopération belge au développement.

05

assurer la cohérence des politiques pour le développement

Si l'aide au développement est un élément indispensable de la lutte pour un meilleur équilibre dans les relations Nord-Sud, celle-ci n'a de sens qu'à partir du moment où les autres politiques n'en annulent pas les effets.

Ainsi, le commerce, la régulation financière ou l'environnement sont autant de domaines dont les impacts sur le développement peuvent être plus importants encore que l'aide en elle-même. C'est pourquoi le CNCD-11.11.11 et ses membres demandent depuis de nombreuses années que les politiques internationales soient alignées sur les objectifs de développement.

En mai 2009, les ONG de développement signaient un accord avec le ministre de la Coopération au développement, qui marquait notamment la reconnaissance de cette revendication. La chute prématurée du gouvernement ne doit pas remettre en cause cet engagement important de la part des autorités publiques. Bien plus, des mécanismes structurels de coopération entre tous les départements concernés doivent être mis en place, de même que la concertation avec les acteurs de la société civile doit être renforcée.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ réactiver la conférence interministérielle des Affaires étrangères pour assurer une harmonisation des politiques belges de coopération internationale;
→ pérenniser un espace de concertation entre le ministre de la Coopération, l'administration et les ONG autour de la cohérence des politiques de la Belgique en faveur du développement;
→ créer un Conseil fédéral pour la coopération au développement, présidé par le Premier ministre, ou en son absence par le ministre de la Coopération, exclusivement axé sur l'impact des politiques internationales de la Belgique dans les pays en développement.

06

annuler la dette du tiers-monde

La dette des pays pauvres continue de représenter un puissant frein à leur développement. Malgré les initiatives d'allégement de dettes lancées par le G7 depuis plusieurs années, la dette de la plupart des pays pauvres reste insoutenable. L'impact de la crise financière a par ailleurs menacé plusieurs pays en développement d'une nouvelle crise de la dette.

Pourtant, une part significative de la dette du tiers-monde est une dette « odieuse » selon le droit international, c'est-à-dire une dette contractée par une dictature et qui n'a pas bénéficié aux populations locales, en connaissance de cause des pays créanciers. Selon le droit international, une dette odieuse est nulle et non avenue une fois que le régime dictatorial disparaît.

C'est pourquoi il est indispensable que la Belgique fasse entendre sa voix pour que toutes les dettes odieuses soient annulées sans délai et que des mesures soient prises pour empêcher un ré-endettement non soutenable des pays en développement.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ réaliser un audit sur les créances belges vis-à-vis du tiers-monde en vue d'annuler les dettes jugées « odieuses » selon le droit international ;
→ promouvoir la mise en œuvre d'un mécanisme international équitable et transparent de résolution des dettes souveraines des États ;
→ réaliser un rapport parlementaire annuel sur la politique de la Belgique au sein des Institutions financières internationales, afin d'évaluer l'impact de leurs programmes sur les pays partenaires de la coopération belge.

07

réguler le système financier et taxer les transactions financières

La crise qui a éclaté en 2008 a mis en évidence les gigantesques failles du système financier international. Paradis fiscaux, fonds spéculatifs, manque de distinction entre les différents métiers dans le monde bancaire sont autant d'éléments qui ont servi à alimenter la crise dont le monde entier paie les conséquences aujourd'hui.

Mais les conséquences de cette dérégulation se font sentir de longue date dans les pays du Sud : on estime ainsi que ces derniers perdent chaque année plus de 600 milliards de dollars rien qu'à cause de l'évasion fiscale, soit plus de 7 fois l'aide publique au développement mondiale !

C'est pourquoi lutter contre les paradis fiscaux et la spéculation financière est une nécessité absolue non seulement pour protéger nos propres économies, mais aussi pour garantir que les pays du Sud disposent des ressources nécessaires pour leur développement.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ mettre en œuvre une taxe sur les transactions financières internationales, ainsi que d'autres mécanismes novateurs de financement du développement additionnels à l'aide publique au développement;

→ promouvoir un système multilatéral d'échange automatique d'informations fiscales pour démanteler les paradis fiscaux et enrayer la fuite des capitaux dans les pays en développement;

→ interdire la spéculation sur les matières premières agricoles en réglementant l'accès à ces marchés.

08

mettre le commerce au service du travail décent

Les deux tiers du commerce mondial s'opèrent aujourd'hui entre ou au sein même des firmes transnationales. Ces dernières ont décomposé leurs processus de production et cherchent à localiser les différents maillons de la chaîne de production dans les endroits du monde les plus compétitifs, c'est-à-dire les moins coûteux.

Cela entraîne une mise en concurrence des États par les stratégies des firmes, dont le dumping social et le chantage à l'emploi sont devenus de puissants instruments : ou vous acceptez nos conditions, ou nous délocalisons vers des cieux plus attractifs ! Cette course à la compétitivité débouche sur une précarisation des droits sociaux et une désindustrialisation dans les endroits boudés par les investissements. Par ailleurs, dans un contexte de libéralisation commerciale, les pays pauvres ne peuvent s'industrialiser du fait que leurs industries naissantes sont concurrencées par des firmes plus compétitives.

Nos États doivent donc coopérer pour réinstaurer des règles dans le système économique : légiférer sur les règles minimales à respecter pour accéder à leurs marchés, refuser que le commerce et les investissements se fassent au détriment du développement et du travail décent.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ rendre contraignant le respect des principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales et obliger ces entreprises à rendre des comptes sur le respect des normes sociales et environnementales en leur sein et par leurs fournisseurs et sous-traitants;
→ garantir aux pays en développement un traitement spécial et différencié et assurer la présence des normes sociales et environnementales dans tout accord commercial (multilatéral, régional, plurilatéral et bilatéral);
→ assurer dans les accords d'investissement la présence de clauses sociales et environnementales assorties de mécanismes contraignants de vérification.

09

promouvoir la souveraineté alimentaire

Les politiques de libéralisation agricole ont mis les petits paysans du Sud en concurrence avec les firmes transnationales agroalimentaires. De plus, celles-ci bénéficient de subventions à l'exportation pour écouler à prix bradés leurs excédents dans le Sud.

Les paysans locaux se retrouvent dès lors incapables de concurrencer des prix inférieurs à leurs coûts de production. La crise du lait de l'été 2009 est venue rappeler que le phénomène n'affecte pas que les agriculteurs du Sud : le monde agricole est tenu de s'aligner sur le prix mondial le plus compétitif. Lorsqu'il est trop bas, ce sont près de deux milliards de paysans qui se retrouvent incapables de vivre de leur production. Lorsque les prix s'envolent, comme ce fut le cas au premier semestre 2008, c'est un milliard d'habitants des bidonvilles qui n'ont plus accès à une nourriture devenue impayable. Résultat : la barre historique du milliard de personnes souffrant de la faim dans le monde a été franchie en 2009.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ assurer des prix agricoles qui couvrent tous les coûts de production et empêcher les surplus structurels par une gestion de l'offre basée sur des droits de douanes, des quotas de production et d'importation et des organisations communes de marché spécifique à chaque produit, ainsi que des stocks alimentaires stratégiques;

→ suspendre les négociations concernant les Accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) tant que la protection de l'agriculture locale n'y est pas renforcée au travers de tarifs extérieurs communs décidés en concertation avec les réseaux d'organisations paysannes et qui protègent ces pays des importations à bas prix;

→ porter à 15% la part de l'aide publique au développement allouée aux programmes de développement rural favorisant une agriculture familiale durable, et mettre l'agriculture vivrière au cœur des politiques de développement;

→ soutenir les politiques qui garantissent la sécurité d'accès aux terres pour les producteurs et productrices de l'agriculture familiale et paysanne.

10 préserver l'environnement pour garantir le développement

Avec la prise de conscience des limites environnementales de notre planète, on s'aperçoit que l'objectif de promouvoir le développement économique et social sans tenir compte de ces limites risque de devenir contre-productif.

En effet, si les pays en développement adoptent le modèle de production et de consommation de masse, nous courons tout droit vers un krach climatique et un épuisement rapide des ressources naturelles. Cette réalité impose de définir d'autres modèles de développement plus durables, au Nord comme au Sud. Ce changement n'est pas uniquement une menace : il représente une opportunité en termes d'innovations, de nouvelles technologies, de nouveaux emplois et de coopération internationale.
En aucun cas, le Nord n'a le droit de limiter le développement des pays du Sud au nom d'une meilleure gestion de l'environnement. Au contraire, les pays en développement n'accepteront de limiter l'augmentation de leurs émissions de gaz à effet de serre que s'ils ont la garantie que cela ne viendra pas annihiler l'impact de leurs stratégies de développement. C'est pourquoi il est indispensable que le Nord finance l'adaptation aux changements climatiques dans le Sud par des moyens additionnels à l'aide publique au développement.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Belgique et de l'Union européenne d'au moins 40% (dont les trois quarts en interne) d'ici 2020, par rapport à l'année de référence de 1990;
→ libérer 1 milliard d'euros de financements publics annuels dès 2013 (110 milliards au niveau mondial), additionnels à l'aide au développement et gérés dans le cadre des Nations Unies, afin de permettre aux pays en développement d'affronter les changements climatiques;
→ rendre les entreprises européennes redevables dans leur pays d'origine du respect des normes et règlementations locales des pays dans lesquels elles exercent leurs activités d'exploration, d'exploitation et/ou d'exportation de ressources naturelles, assurer un suivi des plaintes émises contre ces entreprises et prévoir un système de sanctions le cas échéant.

11

réconcilier les migrations et le développement

Alors que les migrants représentaient 10% de la population mondiale lors de la « première mondialisation » de la fin du 19e siècle, ils n'en représentent plus que 3% aujourd'hui. La mondialisation du 21e siècle concerne donc davantage la liberté de circulation des capitaux, des biens et des services que celle des êtres humains. Or cette réalité n'est pas sans conséquence sociale.

En effet, les politiques migratoires restrictives ont entraîné une multiplication des travailleurs migrants clandestins contraints d'accepter des conditions de travail indécentes. Aussi, loin d'accueillir « toute la misère du monde », les pays industrialisés ont pris l'habitude d'accepter implicitement son exploitation au nom de la course mondiale à la compétitivité. La question migratoire est ainsi intimement liée à la question sociale. C'est pourquoi les droits des travailleurs migrants représentent un important facteur de progrès social.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ refuser toute instrumentalisation des politiques de coopération au développement à des fins de gestion des flux migratoires;
→ mettre en place une concertation incluant tous les ministères et niveaux de pouvoir compétents en termes de migrations, afin d'assurer la cohérence des politiques ayant un impact sur celles-ci avec les droits humains et les objectifs de développement;
→ ratifier la Convention 45/158 de l'ONU sur la protection de tous les droits des migrants et des membres de leur famille et la Convention C143 de l'OIT sur les migrations dans des conditions abusives et la promotion de l'égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants.

12

promouvoir la paix et le développement en Afrique centrale

Malgré les avancées de ces dernières années, la paix reste fragile en Afrique centrale. L'exploitation illégale des ressources naturelles par des mouvements rebelles subsiste, malgré les opérations militaires organisées pour les démanteler, tandis que l'impunité reste largement de mise.

L'organisation d'élections démocratiques n'a évidemment pas suffi à garantir les droits et libertés des populations locales, dont la majorité vit dans l'extrême pauvreté. Pourtant, on sent pointer çà et là la « fatigue du donateur » qui, si elle se confirmait, aurait pour effet d'annihiler tous les efforts opérés depuis des années dans la région des Grands lacs. C'est pourquoi le rôle de la Belgique au sein de la communauté internationale est essentiel pour maintenir l'Afrique centrale en haut de l'agenda de la coopération internationale.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ maintenir l'Afrique centrale au centre de l'agenda de la Belgique, de l'Union européenne et des Nations Unies, en faisant de la paix, de la lutte contre l'impunité et du développement le cœur des politiques vis-à-vis de cette région ;
→ soutenir la mise en place d'un cadre international, soutenu par les pays africains, la communauté internationale et la population congolaise afin de régler les crimes de guerre, protéger et accompagner les victimes en justice, lutter contre l'impunité et garantir la paix durable ;
→ appuyer les pays de la région dans l'élaboration de stratégies de développement qui soient définies en concertation avec les acteurs de la société civile et qui garantissent la restauration des institutions démocratiques locales.

promouvoir la paix et le développement au Moyen-Orient et en Afghanistan

Quinze ans après le lancement du Processus de Barcelone, le partenariat euro-méditerranéen est loin d'avoir rempli ses objectifs, à savoir de lier le développement économique des pays de la région à la résolution du conflit israélo-palestinien, à l'instauration de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'au renforcement de la société civile.

Les dimensions économique et sécuritaire ont en effet prévalu sur les objectifs de paix, de gouvernance et de stabilité, par manque de volontarisme politique européen dans ces derniers domaines. Par ailleurs, plusieurs conflits minent la région, à commencer par les guerres en Irak et en Afghanistan qui ont débouché sur un cuisant échec. Cette situation n'a fait qu'accentuer l'insécurité aux portes de l'Europe.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ accroître l'implication politique de la Belgique, à travers l'UE et les organisations internationales, pour faire respecter le droit international et le droit international humanitaire dans le cadre du conflit israélo-palestinien et assurer la mise en place d'un véritable processus de dialogue et de négociations entre les autorités israéliennes et palestiniennes ayant pour objectif de parvenir à la création d'un État palestinien, viable et indépendant aux côtés de l'État israélien ;

→ renforcer l'exigence de démocratie, de respect des libertés civiles et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels au sein de l'espace euro-méditerranéen ;

→ mettre en œuvre un échéancier clair et transparent de retrait des troupes belges et internationales en Afghanistan combiné à une aide au développement qui vise le renforcement des institutions et de la société civile.

14

assurer l'égalité des femmes et des hommes

L'exode rural massif engendré par la pauvreté dans les pays en développement implique que nombre de pères de famille se résignent à quitter la campagne pour chercher en ville un emploi qu'ils ne trouvent généralement pas.

Il en résulte qu'un nombre croissant de ménages ruraux dans le Sud sont tenus par les femmes qui assument la majorité des tâches ménagères et agricoles dans des zones où les moyens de transports et l'accès aux marchés sont déficitaires. Dans les villes, les femmes représentent la majorité de la main-d'œuvre active dans les « zones franches », où les normes sociales sont souvent inexistantes. En définitive, les femmes sont discriminées non seulement en termes d'accès à l'emploi, mais aussi en termes de rémunérations : les inégalités salariales subsistent entre les hommes et les femmes pour un emploi identique, au Nord comme au Sud.

Ce que revendiquent le CNCD-11.11.11 et ses organisations membres :

→ faire de l'égalité de genre un élément transversal de toutes les politiques de développement, en y intégrant des cibles et des indicateurs de résultats sexo-spécifiques et en garantissant la présence de budgets spécifiquement consacrés à promouvoir l'égalité de genre;

→ soutenir l'élaboration et le suivi de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits et le développement;

→ lutter contre toutes les discriminations, au Nord et au Sud, et prendre des mesures nationales, régionales et internationales pour faire respecter l'égalité de droits et de justice sociale (par exemple le principe « à travail égal, salaire égal »), en ratifiant notamment la convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité.

liste des membres

Le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) est la coupole des ONG de développement, de syndicats et d'associations d'éducation permanente engagées dans la solidarité internationale en communauté française et germanophone de Belgique.

AADC
ACDA
ADPM
ADG
Aquadev
ASMAE
Association Angkor-Belgique
Association Belgique-Rwanda
Association Belgo-Palestinienne
Autre Terre
CADTM
Campagne Vêtements Propres
Caritas international
CEPAG
CETRI
CGMD
CGSLB
CIRÉ
CNA
Commission Justice et Paix
COTA asbl
CSA
CSC
Dynamo international
Éducation globale & développement
Entraide et Fraternité
Espérance Revivre au Congo
Femmes Prévoyantes Socialistes
FERAD
FGTB wallonne
Foncaba
Fonds André Ryckmans
Forum Nord-Sud
Frères des Hommes
FSTM/M3M
GRESEA
Ingénieurs sans frontières
ITECO
Laïcité & humanisme en Afrique centrale
Le Monde selon les femmes
Ligue des Familles
Louvain Coopération au Développement
Médecins du Monde
Memisa
Miel Maya Honing
Mouvement d'Actions à – Travers-Monde
Mouvement ouvrier chrétien
ONG Partenaire
Oxfam Solidarité
Oxfam-Magasins du monde
PAC – Agir pour la Culture
Petits pas
Peuples Solidaires
Pro-Action Développement asbl
PROTOS
Quinoa
RéSO-J
RCN Justice & Démocratie
SEDIF
Selavip
Service civil international
SLCD
Société de Saint-Vincent de Paul
Solidarité Afghanistan Belgique
Solidarité Mondiale
Solidarité Protestante
Solidarité socialiste
SOS Faim
Tourisme Autrement
UniverSud-Liège
Vétérinaires Sans Frontières
Volens

Maquette et mise en page **Dominique Hambye** – Éditeur responsable **Arnaud Zacharie Quai du Commerce, 9 à 1000 Bruxelles**

AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be